



## FORUM FINTECH du 18 Juillet 2016

\*\*

### Intervention de François Villeroy de Galhau,

### Gouverneur de la Banque de France, Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'installer, avec Gérard Rameix, ce premier Forum consultatif de la régulation des FinTech (« Forum FinTech »). Afin d'introduire cet événement, je souhaite tout d'abord vous faire part de l'analyse de la Banque de France et de l'ACPR sur le mouvement d'innovations digitales dans le domaine financier, qui a vu l'émergence des FinTech ces dernières années. Je reviendrai, ensuite, sur notre démarche et sur les objectifs de ce Forum, qui va constituer une instance de dialogue privilégiée entre l'ACPR, l'AMF, les pouvoirs publics et les professionnels.

#### **I. Nouveaux acteurs, nouveaux enjeux**

Nous avons vécu, au cours de ces dernières années, une vague d'innovations portée par les nouvelles technologies numériques et informatiques, qui ont tout naturellement trouvé un champ d'application dans le domaine des services financiers. Plusieurs facteurs y ont participé :

- **technologiques** bien sûr, mais aussi **réglementaires**, et qui ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs ;
- **la crise**, avec une image parfois dégradée de la sphère financière auprès du public et l'essor de produits financiers alternatifs ;

- enfin, **l'environnement de taux bas** et la nécessité de rechercher des sources de rentabilité liées à une plus grande efficacité.

Les FinTech jouent un rôle particulier dans cette vague d'innovations. Agiles, réactives, souvent tournées vers la relation au client, elles sont capables de proposer des prestations ciblées, innovantes et parfois plus performantes que le système financier classique. Même si le mot « FinTech » est d'usage assez récent, ce mouvement est, comme vous le savez, plus ancien et regroupe des activités variées.

**Ainsi, en France c'est essentiellement la transposition, en 2009, de la directive européenne relative aux services de paiement (DSP 1)** qui a permis l'émergence de nouveaux intervenants spécialisés dans le domaine des paiements. L'ACPR a ainsi agréé, enregistré ou exempté d'agrément un certain nombre d'acteurs, dont certains sont présents ou représentés aujourd'hui. Le mouvement va se poursuivre avec la transposition de la seconde directive relative aux services de paiement (la d DSP 2) et l'apparition de nouveaux prestataires de services de paiement qui sont aussi représentés au Forum. **La sécurité des opérations et des données sera un point-clé de l'application de ce nouveau texte** ; l'ACPR et la Banque de France participent aux travaux d'élaboration des textes d'application confiés à l'Autorité bancaire européenne. La Banque de France est présente au sein du Forum au titre de sa mission relative à la sécurité des paiements.

**Le financement participatif « crowdfunding » est arrivé ensuite.** L'AMF et l'ACPR se sont mobilisées pour travailler de manière réactive, sous l'égide des pouvoirs publics, à un cadre réglementaire façonné pour ces nouveaux acteurs (Ordonnance de 2014). Ils sont présents aujourd'hui, soit directement, soit par le biais d'associations représentatives. Avec le recul que nous avons sur l'application de ce dispositif, certaines évolutions seront sans nul doute discutées au sein de ce Forum, et un mouvement de consolidation de ce secteur pourrait s'opérer.

**L'innovation se poursuit notamment dans le domaine du conseil** (conseil automatisé, des acteurs de ce secteur sont également présents aujourd'hui) **et sur les activités d'assurance.** Ces développements posent ou poseront aussi des questions de réglementation et de supervision.

Au -delà des innovations sectorielles, **il y a des innovations technologiques qui peuvent avoir un impact significatif sur l'ensemble des segments des activités financières et sur les outils de supervision.** Cela pourrait être le cas du *blockchain*, sur lequel la Banque de France continue de travailler. Il est donc utile que des professionnels intervenant sur ce sujet soient représentés au sein du Forum.

Mon panorama serait singulièrement tronqué si je ne tenais pas compte **des acteurs existants et des relations qu'ils entretiennent avec les FinTech.** Naturellement, il s'agit, en partie, de relations de concurrence, qui sont saines dès lors que cela permet d'améliorer le service apporté au client, tout en respectant la sécurité des opérations et les droits de la clientèle. Mais j'y reviendrai. Ce sont aussi des relations de coopération, qui progressivement s'installent, avec diverses formes de partenariat. Des grands acteurs du marché, ainsi que naturellement la BPI, sont donc avec nous aujourd'hui pour discuter de ces sujets, aux côtés d'investisseurs.

**Enfin, et ce sera l'objet de mon second point, la réglementation pourra évoluer, mais les FinTech devront aussi évoluer dans leur rapport à la réglementation.** Celle-ci est certes une contrainte, mais c'est aussi un atout. On le voit bien avec l'usage du passeport européen en matière de services financiers ou encore lorsqu'il s'agit de lever des fonds auprès des investisseurs. Des experts de la réglementation sont donc aujourd'hui autour de la table pour apporter leur vision ; et je sais que les associations de FinTech, du monde numérique, ainsi que les acteurs de la promotion de la Place financière de Paris, représentés au Forum, prennent particulièrement en compte cet enjeu.

**J'ajoute que la dernière *Revue de la Stabilité Financière*, publiée par la Banque de France en avril 2016, « la Stabilité financière à l'ère numérique », fournit une analyse très éclairante de ces différents enjeux.**

## **II. La réponse des Autorités et les objectifs du Forum**

Je souhaiterais maintenant revenir sur l'initiative conjointe de l'ACPR et l'AMF, et sur les objectifs que doit, à mon sens, poursuivre le Forum FinTech.

Depuis 2009/2010 nous avons vu arriver un certain nombre d'acteurs nouveaux dans le domaine financier et constaté que, pour diverses raisons, l'entrée dans la réglementation

pouvait s'avérer difficile. Le parcours de ces acteurs une fois l'agrément obtenu peut aussi être chaotique, certains ne trouvant pas le marché escompté, d'autres ne respectant pas la réglementation applicable.

Le recul que nous avons aujourd'hui permet d'une part, de définir nos principes d'actions vis-à-vis des FinTech et, d'autre part, de les décliner de manière concrète avec un premier plan d'actions.

- **Nos principes d'actions :**

Je l'ai déjà dit publiquement et je le redis, nous devons construire un triangle de compatibilité entre innovation, stabilité financière et régulation. L'innovation ne doit en effet pas se traduire par un nivellement par le bas de la sécurité. Pour autant, il ne faut pas non plus la freiner ou la brider. Nous devons donc trouver un équilibre subtil entre différents objectifs : simplifier les démarches sans pour autant déréguler ; viser au développement d'un cadre souple, mais sécurisé, par une application proportionnelle des règles.

Deux principes fondamentaux ont ainsi guidé notre réflexion et structuré notre plan d'actions : Premièrement, **un principe absolu de sécurité des paiements, des opérations et des données**. Deuxièmement, **un principe relatif de proportionnalité dans la supervision**. Nous visons ici à adapter la réglementation à la taille et aux risques encourus par les acteurs, et nous serons à l'écoute de vos propositions sur ce sujet.

- **Notre plan d'actions (premières étapes)**

Nous avons aussi souhaité adapter notre supervision, via une coopération renforcée entre l'ACPR et l'AMF, pour les projets innovants impliquant les deux autorités et la création d'une équipe dédiée aux FinTech Innovation à l'ACPR, s'appuyant en particulier sur un prochain site Internet ACPR destiné aux FinTech (en lien avec le site AMF) et sur des démarches de communication dédiées à ces acteurs.

Le pôle ACPR FinTech Innovation intervient avant l'agrément, pour orienter les porteurs de projets et échanger, le plus en amont possible, sur les démarches et les diligences à effectuer afin de fluidifier le processus. Il informera le marché des meilleures pratiques à suivre en

matière de constitution des dossiers d'agrément. Le pôle développera aussi un dispositif de suivi spécifique des acteurs agréés, pendant les premiers 12/18 mois suivant la délivrance de l'agrément par le collège de supervision de l'ACPR. Des mesures de simplification sont aussi recherchées, pour les domaines relevant de la compétence de l'ACPR. Les travaux ont débuté au sein de notre Autorité sur ces différents sujets. Ils seront présentés, dès leur finalisation, pour discussion au Forum.

- **Les objectifs du Forum Fintech**

Je vois donc trois ordres d'objectifs fixés pour ce Forum :

- Examiner le cadre réglementaire actuel et proposer, si besoin, des évolutions pour disposer d'une réglementation plus proportionnée aux risques, tout en veillant à préserver des conditions équitables de concurrence avec les acteurs existants ;
- Promouvoir une meilleure prise en compte des enjeux liés à la réglementation. Ces travaux pourront par exemple permettre d'établir des meilleures pratiques incitant les acteurs à mettre à niveau leurs dispositifs de contrôle des risques, d'information de la clientèle, etc..;
- Assurer une veille en matière d'innovations, en analyser les bénéfices, les risques et proposer si besoin des mesures réglementaires adaptées. Il est important à cet égard de maintenir une veille sur les initiatives menées dans d'autres pays, en particulier dans le cadre européen.

**Ainsi, vous l'aurez compris, notre ambition est d'être, au sein de l'univers régi par les règles du passeport et du marché unique, une place d'excellence, tant par le niveau de sécurité que d'adaptation des réglementations et des pratiques, susceptible à ce titre d'attirer les meilleures initiatives.**